

Masseurs-kinésithérapeutes



© 2016 Les Echos Publishing

L'Union nationale des caisses d'assurance maladie (Uncam) a dévoilé plusieurs axes qui pourraient être discutés avec les représentants des masseurs-kinésithérapeutes lors des prochaines négociations conventionnelles qui vont débiter mi-décembre.

Le premier volet de discussion proposé par l'Uncam concerne l'aspect démographique de la profession avec la mise en place du principe : « une arrivée pour un départ » dans les zones surdenses et une amélioration du dispositif incitatif.

Le deuxième axe vise à l'instauration d'une nomenclature plus descriptive, avec pour objectif de « distinguer réellement les actes effectués afin de mieux appréhender et valoriser l'activité de masso-kinésithérapie ». En sachant que pour la CNAMTS, la nomenclature influence les possibilités de contrôle de la pertinence des soins réalisés et facturés par les professionnels.

Un troisième axe de discussion s'attache à la revalorisation de certains actes, pour favoriser la prise en charge des patients qui ont besoin de soins de masso-kinésithérapie après une hospitalisation, accompagner leur rééducation dans les meilleures conditions et éviter une aggravation de leur pathologie ou des ré-hospitalisations, notamment dans le cas de pathologies lourdes, comme la BPCO ou pour des patients qui ont besoin d'une rééducation après un AVC.

Enfin, l'Uncam propose de mettre en conformité la convention

avec les évolutions législatives et réglementaires.

Réponses avec les négociations qui démarrent le 16 décembre...

© 2016 Les Echos Publishing